

# **PROCES - VERBAL**

**de la séance du Conseil communal de Renens  
du jeudi 6 septembre 2007  
à la Salle de Spectacles.**

**1ère séance 2007-2008**



## Séance du jeudi 6 septembre 2007, 20 h 15.

### Présidence de M. Jacques Berthoud, président

**Le Président**, au nom du Bureau du Conseil, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers à la première séance de l'année 2007-2008.

Conformément à l'art. 65 de notre règlement, il prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

*61 conseillères et conseillers ont répondu à l'appel.*

*Sont excusé(e)s :*

Mmes	MM.
Arielle Bonzon	Olivier Barraud
Katia Da Silva	Marc Chambaz
Bastienne Joerchel Anhorn	Nicolas Freymond
Laura Montalbano	Raymond Gauthier
Raquel Vega	Ali Hemma-Devries
Florence Widmer	Jacques Studer

*Absent-e-s:* Danielle Ayer, Laura della Vecchia, Hasan Dinc, Jean-Marc Dupuis,  
3 conseillers se feront assermenter.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**M. le Président** déclare la première séance de l'année 2007 2008 ouverte. L'ordre du jour a été envoyé dans les délais. Le Président propose des modifications:

Rajouter le point 2b: remplacement des trois démissionnaires dans les commissions permanentes.

Le point 14 devient point 11 b. et le 15 devient 14. Il s'agit de préavis similaires et traités par la même commission, soit celle des finances. La décision de traiter ces deux préavis en urgence, selon l'art. 36 du Règlement du Conseil, a été prise par le bureau en accord avec le président de la Commission des finances.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour modifié est mis aux voix. Il est accepté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR corrigé

- 1 Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2007
- 2 Assermentations
- 2b Remplacement des commissaires démissionnaires dans les commissions permanentes.
- 3 Communications de la Présidence
- 4 Communications de la Municipalité.
- 5 Communications éventuelles de la Commission des finances.

- 6 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
- 7 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- 8 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.
- 9 **Préavis N° 27** - Modération du trafic sur les avenues de Saugiaz / 1<sup>er</sup> Mai.  
M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur.
- 10 **Rapport-préavis No 31-2007** - Réponse au postulat de Mme Yvonne Zurcher, alors Conseillère communale, au sujet de l'introduction de la gratuité des transports pour le déplacement des élèves dans le cadre d'activités scolaires.  
M. Ali Hemma Devries, président-rapporteur.
- 11 **Préavis N° 32** - Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Monsieur Aldo Giordano.  
Rapport de la commission des finances.
- 11b **Préavis N° 35** - Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Monsieur Alain Caillet.  
Rapport de la commission des finances.
- 12 **Préavis N° 33** - Pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans la rue de l'Industrie.  
Dépôt du préavis – discussion préalable.
- 13 **Préavis N° 34** - Arrêté d'imposition 2008-2009.  
Dépôt du préavis – discussion préalable.
- 14 Proposition individuelles et divers

## **1 Adoption du procès-verbal de la séance du 28 juin 2007**

Le **Président** ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée. Le procès-verbal est accepté à une très large majorité.

## **2 Assermentations.**

Le **Président** rappelle la démission de Mme **Eva Gloor**, annoncée avant les vacances, ainsi que l'affection, le respect, la reconnaissance manifestés par le Conseil par les fleurs, tant verbales que végétales, à une personne d'exception. "Si elle a cessé son activité au sein de notre Conseil, elle ne ménage pour autant ni son temps ni ses forces pour continuer à travailler et à lutter en faveur des moins bien lotis."

La deuxième démission est celle de M. **Jérôme Henchoz**, du groupe socialiste: "*Par la présente, je vous fais part de ma démission du Conseil communal. En effet, j'ai décidé de quitter ma chère ville de Renens pour aller m'installer à Lausanne. Par conséquent, je me dois de démissionner avec effet immédiat. En espérant que vous continuerez à penser au bien-être de la population rennaise, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de mes sentiments distingués.*"

La troisième démission est celle de Mme La Conseillère **Marta Pinto**, du groupe Fourmi rouge. "Je vous fais part du courrier d'une conseillère qui a trouvé une nouvelle orientation à sa carrière politique en acceptant le poste de déléguée communale à l'intégration: " Le président donne lecture de la lettre de Mme Pinto:

*"Par la présente, je vous communique officiellement ma démission du Conseil communal de Renens, ceci avec effet immédiat.*

*Le jeu politique et les rapports humains qu'il tisse sont fascinants et c'est avec émotion que je quitte ma tâche de conseillère communale alors que je commençais à me sentir à l'aise dans l'arène politique et à y prendre goût. J'aurais aimé continuer à travailler avec notre plénum mais il a fallu faire des choix. Je les ai fait et ne les regrette absolument pas. Ma seule déception, c'est la tournure qu'ont pris les événements suite à ma nomination. Mais il est inutile d'y revenir, car il nous faut regarder devant nous pour ensemble continuer à faire de Renens une ville porteuse de projets, une ville rayonnante de créativité.*

*Quand j'ai décidé d'entrer en politique, c'était avec l'espoir et l'envie de pouvoir apporter quelque chose à notre commune. Si mon expérience de conseillère communale a été brève, elle n'en a pas moins été riche. Je tiens à remercier mon groupe la Fourmi Rouge pour m'avoir guidé dans cette initiation. Je remercie également le Conseil communal avec qui je partage le virus de la politique. Et vous le savez aussi bien que moi, une fois que nous l'attrapons, il est difficile d'en guérir, je suis donc sûre que nous aurons l'occasion de nous retrouver dans d'autres arènes politiques.*

*Je remercie aussi toutes les femmes et hommes, suisses et étrangers qui m'ont élue ce mois de mars 2006. Je quitte ma fonction mais je reste au service de la population pour tisser des ponts entre les personnes, entre les communautés linguistiques, culturelles et religieuses. C'est avec l'ensemble de la population de Renens et au service de la Municipalité et de sa politique d'intégration que j'espère relever d'innombrables défis et concrétiser de nombreux projets.*

*Je souhaite à chacune et chacun de vous, des discussions passionnantes au sein de notre Conseil, loin des ambitions personnelles et au plus près de la justice et de la démocratie."*

Ces trois démissionnaires seront remplacés par les candidats suivants:

Madame **Gerarda Romano Giorno** pour le parti socialiste

Monsieur **Ali Korkmaz** pour le parti socialiste

et Monsieur **Byron Allauca** pour le groupe Fourmi rouge.

Le président appelle les trois candidats devant l'assemblée et leur lit le serment selon l'art. 6 du règlement du Conseil; ceux-ci prêtent serment.

## **2b Remplacements dans les commissions.**

Mme **Brigitte Rohr** remplacera M. Henchoz à la commission culturelle.

Mme **Marcelle Bourquin** remplacera Mme Gloor à la commission des naturalisations.

Le groupe Fourmi rouge n'a encore personne à proposer pour le remplacement de Mme Pinto à la CARIC et à la CISE.

**Marianne Huguenin, syndique**, rappelle au Président que la CISE est une commission extraparlamentaire. Ce n'est donc pas le Conseil qui désigne des délégués. Les partis désignent des délégués directement à la Municipalité, qui peuvent être membres du Conseil communal ou pas membres du Conseil communal. Ce n'est pas une commission issue du Conseil.

### 3 Communications de la Présidence

**Première communication:** Les conseillers communaux sont invités à l'assemblée générale de Lausanne-Région qui se déroulera le 13 septembre à 17 h à Bussigny.

**Deuxième communication:** Le samedi 29 septembre verra l'inauguration des nouveaux locaux de l'ECAL à Renens.

**Troisième communication:** le dimanche 21 octobre est la date des élections fédérales. Les membres du Conseil communal seront sollicités:

- Dans son intégralité, le bureau du Conseil communal sera occupé au Bureau central.
- 30 bureaux de 2 personnes fonctionneront dès 7 h pour le dépouillement du Conseil national et 15 bureaux de 2 personnes dépouilleront dès 8 h 30 le Conseil des Etats.

**Quatrième communication:** Le 27 octobre prochain, la conférence-exposition intitulée "Le Marché du SDOL" se déroulera à l'EPFL.

**Cinquième communication:** Le formulaire permettant de signaler les intérêts selon l'art. 47 du Règlement du Conseil sera distribué en octobre.

**Sixième communication:** La liste des membres du Conseil doit être constamment à jour. On peut la trouver sur le site de la commune [www.renens.ch/conseil communal/ documents à disposition](http://www.renens.ch/conseil-communal/documents%20%20a%20disposition). Une copie papier vous sera envoyée en octobre. En cas de modification, les conseillers sont priés de s'adresser à la fin de chaque Conseil à la secrétaire.

**7<sup>ème</sup> communication:** Mme Irène Frei annonce qu'elle rapportera sur le travail de la commission chargée d'étudier la motion de M. Michele Scala pour un congé paternité lors de la prochaine séance.

**8<sup>ème</sup> communication:** le président rappelle la séance d'informations et d'échanges du 16 avril 2007, entre la Municipalité, le Bureau du Conseil, les président(e)s des groupes et des partis politiques représentés au sein du Conseil communal, et en présence de M. Eric Golaz, Chef du Service des communes et des relations institutionnelles accompagné du Chef du Secteur "Affaires communales", chargée de débattre de la manière de traiter les postulats et motions depuis l'adoption de la nouvelle constitution vaudoise. Il rappelle ce qui a été décidé:

- Les motions et postulats sont déposés par écrit auprès du Président du Conseil au moins quinze minutes avant le début de la séance du Conseil.

- Les motions et les postulats de dernière minute, non annoncés avant le Conseil, et déposés par écrit auprès du Président, seront développés dans la prochaine séance, sauf si un membre du Conseil demande que la proposition soit traitée séance tenante. Dans ce cas, le président soumet cette demande à l'approbation du Conseil.
- Sur demande du Conseil, il est nommé une commission, chargée de préavisier avant de déposer la demande sur le bureau de la Municipalité. Afin d'en faciliter la nomination, la présidence de ces commissions devrait être assujettie à un tournus approuvé par tous les partis.
- Au point DIVERS de l'ordre du jour, l'auteur du postulat ou de la motion dépose sa proposition. Avant de passer au développement, le Président posera la question suivante: "Souhaitez-vous que la motion ou le postulat soit développé immédiatement ou dans la prochaine séance?" Cette question est soumise à discussion et au vote.

"Le postulat et la motion sont devenus un véritable pouvoir démocratique en mains des Conseillères et Conseillers communaux, raisons pour laquelle nous vous invitons à en faire largement usage."

**9<sup>ème</sup> communication:** Sont annoncés:

- Un postulat de M. **Roland Divoirne** ayant pour titre : "La Grange : remise à plat" ou "La Grange - le toit fuit!".
- Une résolution de Mme **Rosanna Joliat** ayant pour titre: "Un vaccin pour elles-un vaccin pour toutes".
- Une interpellation sur le problème des déchets par Mme **Catheline Reymond**.
- Une interpellation sur les procédés de réclame par Mlle **Line Rouyet**.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la présidence. Elle n'est pas utilisée.

#### **4 Communications de la Municipalité**

**Mme Marianne Huguenin, syndique,** annonce des communications de Mme Romano, M. Depallens et Mme Maystre.

**Mme Myriam Romano, Municipale,** informe sur la semaine de la mobilité et son programme très touffu, à Renens et environs, particulièrement les activités du samedi 22 septembre (championnat suisse des coursiers à vélo, course pédestre populaire, coachée par la délégation jeunesse, village sportif au Censuy). Elle signale également l'avant-dernier spectacle de la saison culturelle de Renens, les Frères Taloché, avec leur spectacle burlesque.

**M. Jacques Depallens, Municipal,** répond, comme il s'y était engagé, à M. Pascal Waeber qui est intervenu lors du Conseil communal du 28 juin à propos d'une information très pointue figurant dans le rapport de gestion 2006.

"Il s'agit, vous vous en souvenez certainement, de la mesure appelée BIO R + (Bilan Insertion Orientation) qui avait été créée en réponse à la motion de Mme Haas Torriani pour épauler les jeunes sans solution professionnelle et en difficulté pour

bénéficiaire de l'apport de l'Office Régional de Placement ou d'autres structures dites à haut seuil.

J'aimerais intervenir sur 2 plans, brièvement sur celui de la statistique que souhaitait approfondir M. Waeber, et celui de la dynamique régionale dans l'ouest lausannois.

- 1) Pour le pourcentage élevé de réussite (83 % de jeunes bénéficiaires de la mesure BIO + auraient trouvé une solution) il est en réalité de 81 %, mais il faut peut-être le nuancer à la baisse, car on n'a considéré que les jeunes qui ont terminé l'entier de la pré-formation offerte, sans compter dans le calcul ceux qui ont abandonné rapidement les activités organisées pour eux. Avec les départs en cours de route, les statistiques seraient de 70 % de réussite, mais c'est un pourcentage qui nous satisfait dans les deux cas, car, sans la mesure BIO R +, les allocations pour chômeurs en dessous de 25 ans auraient augmenté, avec toutes les difficultés vécues, vous l'imaginez, par les jeunes eux-mêmes.
- 2) Si l'on quitte la loupe du statisticien pour actionner le zoom arrière, on constate :
  - que cette mesure est un succès. Les autorités communales ont décidé d'augmenter le nombre de jeunes renanais pris en charge de 30 à 40 jeunes.
  - L'écho positif diffusé a incité les communes de Bussigny (8 jeunes soutenus), d'Ecublens (12 jeunes) et tout récemment Chavannes (12 jeunes également) à prendre contact avec Mobilet, situé au Chemin du Chêne à Renens, et à créer une belle synergie entre les 4 communes. Prilly s'y intéresse et envisage de rejoindre cette prestation. C'est pour cette raison que ce dispositif « seuil bas pour les jeunes » s'appelle désormais BIO + Ouest lausannois.

Cette réussite est intéressante, car elle illustre, dans la pratique, une des voies de la convergence et de la solidarité intercommunale, qu'il est parfois, on l'a vu dans le cas de la Planta, difficile d'impulser. Le travail de proximité, le souci concret de l'avenir de jeunes de la Commune, ou que nous croisons fréquemment, a conduit une commune pionnière à s'engager dans une expérience nouvelle. Si l'expérience réussit, d'autres communes l'imitent. Le canton pourra lui aussi être interpellé par la suite sur ce complément local destiné à corriger des mesures cantonales ressenties parfois comme trop administratives ou incomplètes.

J'ajoute enfin que pour Renens, d'après ce que m'a dit M. Reymond, directeur de Mobilet, les demandes pourraient s'accroître, car les informations de bouche à oreille circulent, les réunions des partenaires sociaux se révèlent utiles, ainsi que l'excellent travail de notre délégué jeunesse pour faciliter les contacts et l'écoute des jeunes. Des jeunes que M. Pérélyguine sait conseiller et orienter vers les bonnes adresses."

**Mme Tinetta Maystre, Municipale:** "Les chantiers concernant la rénovation du collège de Florissant et l'extension du collège du Léman ont débuté cet été, conformément au programme. Un travail de longue haleine ! Le tout se déroule sans encombre et nous nous réjouissons que ces projets soient en voie de réalisation.

Durant les vacances d'été se sont également déroulés les travaux de réfection de la toiture du bâtiment existant du Collège du Léman, pour pallier aux problèmes d'étanchéité. Ces travaux étaient prévus dans le cadre du préavis N°17 du 19 mars 2007.

Et là, comme un mauvais film que l'on doit revoir une seconde fois, peu avant la rentrée lors de l'achèvement de ces travaux, le mercredi 22 août dernier, des plaques



du faux-plafond d'une classe au dernier étage, ainsi que leurs supports métalliques se sont détachés.

A l'origine de cet incident, il semble que ce soit un mouvement de la charpente métallique de la toiture, conséquence des travaux en cours. Je tiens à vous rassurer, il ne s'est rien passé de grave, il a fallu néanmoins prendre des mesures urgentes afin d'écartier tout risque potentiel ultérieur.

Un ingénieur civil a été appelé sans délai, afin de procéder à une évaluation de la situation. D'emblée tout danger concernant la structure du bâtiment a été écarté. Cependant, concernant les éléments du faux-plafond, les spécialistes n'ont pu exclure que d'autres dommages ne se soient produits sur les éléments de support. Le risque d'un nouvel incident ne pouvait donc être écarté. Dès lors, il a été décidé de procéder à la dépose de toutes les plaques de faux-plafond dans l'ensemble des classes du dernier étage.

Grâce à l'extrême disponibilité de deux entreprises spécialisées et des concierges du Collège du Léman aidés de trois personnes du Service Environnement et Maintenance, la rentrée scolaire a pu se dérouler le lundi matin 27 août dernier comme prévu.

Le personnel enseignant a été informé de la situation le vendredi précédant la rentrée lors de la conférence des maîtres. Et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a été associée à toutes les démarches entreprises.

Cette situation inattendue devra être prise en compte dans la suite de la planification des travaux. La réfection des faux plafonds, suite à ces mesures urgentes, sera étudiée dans le cadre du préavis supplémentaire, prévu dans le préavis n° 17, et qui concernera les travaux de façade et au rez-de-chaussée, travaux qui n'avaient pas pu être chiffrés en l'absence des informations quant aux obligations liées aux normes ECA. Affaire à suivre."

A propos des travaux de Florissant, Mme Maystre annonce une après-midi "portes ouvertes" aux pavillons de Corminjoz à l'intention des parents. Les conseillers communaux peuvent y participer (vendredi 14 sept entre 14 h 30 et 15 h 15).

**Le président** ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

M. Eugène Roscigno (PSR) "Je suis triste ce soir.... A la lecture des communiqués de la Municipalité et de la presse de ces jours. Oui je suis triste, même trois fois: triste pour notre ville, triste pour nos enfants, et surtout triste pour toute notre région.

Mais plus que de la tristesse, je suis fâché.... Fâché que l'avenir scolaire d'une région qui compte plus de 60'000 habitants ne tienne qu'à deux voix d'un conseil intercommunal qui n'a pas su voir l'intérêt de la population qu'il représente...Et que pour ces 2 petites voix nous ne nous disposions pas de cet échelon manquant qu'est un Gymnase.

L'Ouest lausannois, par la proximité de ses établissements scolaires primaires et secondaire, par son Université et l'EPFL et enfin par l'ouverture dans quelques jours de sa Haute Ecole qu'est l'ECAL, méritait ce Gymnase. Notre région s'est mis un magnifique autogoal, quel gâchis....

Malgré tout ça, ne nous endormons pas après ce coup de massue, mais soyons réactifs dans ce domaine, comme par le passé jouons notre rôle de ville centre et

proposons à nos partenaires (les autres communes et le canton) une table ronde pour chercher un lieu pour la construction d'un Gymnase de l'Ouest.... Et allons de l'avant.

Oui, allons de l'avant..., mais surtout ne revenons pas en arrière pour ce qui est acquis. Je m'explique: en tant qu'ancien Président des commissions scolaires, je me réjouis qu'après près de dix ans de discussions nous ayons pu assister, le 27 août 2007, à la première rentrée de nos VSB dans notre établissement. Lors de cette rentrée scolaire, nous avons vu des parents et des enfants heureux de pouvoir continuer à côtoyer leurs camarades avec qui ils ont partagé près de huit ans de scolarité et tant de bons moments, que se soit au primaire ou lors du cycle de transition.

Ne revenons pas en arrière pour deux petites voix... maintenons ce cap. Nos VSB se sentent bien au collège du Léman et ils seront encore mieux avec leurs camarades de VSO et de VSG quand les travaux d'agrandissement seront finis. Mais surtout ne succombons pas au chant des sirènes libérales qui diraient "*Remettons notre élite à la Planta, ils sont tellement bien entre eux...*"

Pour conclure mon **vœu** est que notre municipalité tienne bon et qu'elle continue à appliquer la loi scolaire dans ce domaine. Et que lors d'une prochaine séance du Bureau intercommunal, la discussion pour un Gymnase de l'Ouest soit remise à l'ordre du jour. Je crois que cela doit rester la priorité n°1 de notre région."

**Mme Nathalie Kocher** (Les Verts) : Fait part de la déception des Verts de Renens qu'on ait pas su saisir cette belle opportunité. "La procédure dont les choses se sont faites nous laisse sceptiques et pantois....Et nous amène la réflexion suivante :

Comment se fait-il qu'une décision d'une telle importance pour l'ouest et la région n'ait pas été plus largement débattue dans les communes et plus particulièrement dans les divers Conseils communaux des localités concernées (c'est quatorze personnes qui ont pris cette décision!) ? Nous avons l'impression que les débats ont été tronqués et que nous avons manifestement manqué d'informations sur ce dossier, et ceci nous le regrettons vivement ! "

**M. Pascal Waeber** (RCDR), remercie M. Depallens pour sa réponse détaillée et se réjouit de voir qu'une proposition impliquant les partis de droite et de gauche de ce conseil aie pu relancer l'avenir des jeunes de notre région.

**M. Jean-Pierre Rouyet** (Fourmi rouge): "Notre groupe a trouvé important, courageux, et responsable le communiqué de la Municipalité intitulé "Une affiche nuisible" concernant l'affiche de l'UDC dite "du mouton noir". Comme ce communiqué n'a pas été relayé par les médias, nous demandons que la Municipalité nous en donne lecture."

**Mme Marianne Huguenin, syndique**: La Municipalité fait une conférence de presse le lundi avant le Conseil, elle a fait plusieurs communiqués, et ils ne paraissent pas toujours dans la presse. Elle a communiqué ceci: " La Municipalité de Renens n'a pas pour habitude d'intervenir dans les débats politiques entre partis, ni sur le contenu des affiches de ceux-ci.

Mais, à la suite d'autres excès provenant de ce même parti, l'affiche de l'UDC se réclamant de la sécurité et mettant en scène des moutons blancs expulsant un mouton noir dépasse les bornes. L'utilisation du thème du "mouton noir" est plus que douteuse chez un parti qui s'est déjà illustré par une affiche montrant des mains bronzées faisant main basse sur un passeport suisse.

Très clairement, ce poster électoral transmet un message d'exclusion, de racisme, de discrimination et d'hostilité systématique envers les étrangers. Cela peut donner lieu à des dérives xénophobes ou racistes et témoigne d'une forme d'irresponsabilité civique.

Renens compte dans sa population une forte proportion d'immigrés, parmi lesquels une très grande partie participe depuis longtemps à la vie sociale, professionnelle, culturelle et sportive de notre ville.

De tels messages vont en sens inverse de la politique d'intégration que nous menons, et voulons continuer à mener, basée sur la connaissance mutuelle, le respect entre Suisses et étrangers et entre étrangers eux-mêmes.

Seul ce respect est garant d'une coexistence harmonieuse, et permettra d'assurer la sécurité dans notre ville. La Municipalité de Renens condamne donc cette campagne visant à semer la haine au sein de notre population, campagne qui va exactement à l'encontre de la sécurité que nous voulons favoriser pour l'ensemble de nos habitants."

Mme Huguenin donne raison à Mme Kocher : "Ce débat Planta met en évidence l'inadéquation d'associations telles que celles-ci dans des décisions de cette importance. En même temps, si le débat avait eu lieu dans les sept Conseils communaux des sept communes concernées, il n'aurait probablement pas abouti non plus, en raison des positions propres des communes de Chavannes et de St-Sulpice. Cela pose des questions sur les structures régionales qui peuvent prendre de telles décisions, sur les fusions de communes; on est probablement dans les limites des structures qui existent, quand il y a des décisions de ce genre, essentielle pour la région, qui doivent être prises. Au niveau des syndicats, qui s'étaient engagés pour ce projet, il y a aussi une constatation de leurs limites pour intervenir dans un projet comme celui-là. Il faudra vraiment tout reprendre, et se rendre compte que pour faire aboutir des projets régionaux, il faut un long travail de préparation (comme cela a été le cas pour la police). On arrive devant les Conseils communaux avec des préavis tout faits, auxquels on ne peut rien modifier, mais le travail a été fait en amont. Cette fois-ci, l'urgence ne nous a pas permis de faire ce travail en amont dans l'ensemble des communes concernées."

**Mme Rosana Joliat** (RCDR) Travaillant au sein de l'association Mobil'et, elle s'en fait le porte-parole. Le semestre de motivations de la région lausannoise vous invite à l'inauguration de ses nouveaux locaux, ainsi que du nouveau concept semo et BIO+Ouest lausannois, le jeudi 27 septembre 2007, au chemin de Chêne 7 à Renens, dès 16 heures à Chêne 7 et à Chêne 18, avec une partie officielle à 18 heures.

La discussion sur les communications de la Municipalité est close.

## 5 Communications de la Commission des finances.

**M. Michel Brun**, président de la Commission des finances, lit son rapport:

"La Commission des finances s'est réunie mardi 4 septembre à la salle de la Municipalité, en présence de Monsieur Jean-François Clément, Conseiller municipal. Elle a examiné les incidences financières du préavis n°33-2007 concernant la pose de collecteurs d'eaux usées et claires dans la rue de l'Industrie. Dans le cadre du devis général, la part dévolue à la Commune de Renens s'élève à Fr. 355'000.- TTC. Cette dépense figure au plan des investissements pour un montant de Fr. 250'000.-, elle sera prélevée dans le fonds prévu à cet effet. La contrepartie comptable se traduira par une sortie de liquidités d'un montant équivalent. Ces travaux s'inscrivent dans la mise aux normes du réseau de canalisations communales par la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées, permettant ainsi de réduire la pollution de la baie de Vidy. C'est à l'unanimité que la Commission des finances accepte les incidences financières de ce préavis.

Par ailleurs, la Commission des finances a pris connaissance du décompte final de la péréquation financière cantonale. Ainsi, le montant de la facture sociale s'est élevé à Fr. 2'368'493.-, compte tenu des acomptes versés par la commune, il en résulte un gain en sa faveur de Fr. 341'953.- Elle rappelle que dans le classement de la capacité financière des communes dans une échelle de 0 à 20, Renens se trouve en classe 20.

Enfin, la Commission des finances a été informée des incidences financières provoquées par la réforme de la péréquation fédérale (RPT). Cette nouvelle péréquation entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Elle se traduit par un transfert de charges de 158 millions de francs pour le canton de Vaud. Sur ce montant, 55 millions de francs seront assumés par le canton et 103 millions de francs par les communes comprenant 81,3 millions pour la facture sociale et le reste des 21,7 millions se répartissant entre les augmentations de la facture OMSV et du trafic régional. La répartition des charges s'effectuera comme suit:

Pour la facture sociale la répartition se fera selon les règles légales, à cela s'ajoutera une répartition à raison de 2 points d'impôt. Pour l'OMSV, celle-ci s'effectuera en fonction du nombre d'habitants au tarif de Fr. 21.60 par habitant. Ainsi, le surcoût estimé en 2008 pour Renens se décompose de la manière suivante:

Facture sociale	:	Fr 1'535'100.-
OMSV	:	<u>Fr 399'600.-</u>
Total	:	Fr. 1'934'700.-

Ces montants relèvent d'une estimation. Ce transfert de charges, qui équivaut à 4,11 points d'impôt supplémentaires, est susceptible de contrecarrer les efforts fournis pour améliorer la situation financière de notre ville."

La discussion est ouverte sur les communications de la commission des finances.

**M. Daniel Rohrbach** (PSR) Au sujet de la réforme de la péréquation fédérale (RPT): lors de la campagne en 2004 pour la votation fédérale, la droite de ce pays, la droite de ce canton, avaient parlé d'opération blanche. Opération blanche, qui se monte pour l'Etat de Vaud, à 158 millions de charges supplémentaires, et puisqu'il y a

transfert, pour la Commune de Renens un report de près de 2 millions de francs. Cela n'est pas une opération blanche.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**6 Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.** Pas de communications.

**7 Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.** – Pas de communications.

**8 Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre f du Règlement du Conseil communal.**

**M. Matthias Abderhalden**, délégué à l'AIC, lit son rapport d'activité de l'association intercommunale du collège de la Planta (AIC):

"Durant l'année de législature 06-07 le conseil intercommunal de l'AIC s'est réuni à cinq reprises, plus deux réunions pour la commission de gestion.

Plusieurs projets de constructions et de rénovations d'envergure ont débuté durant la deuxième moitié de l'année 2006.

Le premier a été le remplacement durant l'été 2006 de la production d'eau chaude des chaudières à mazout par une production d'eau chaude sanitaire solaire destinée aux salles de gymnastique et de travaux manuels (représentant une économie d'environ 1000 litres de mazout par mois).

Le second a concerné le parc à vélo ainsi qu'un agrandissement de la place de sport extérieure.

Les plus gros travaux concernent la réfection des plafonds suspendus du collège, des traces d'amiantes ayant été trouvées dans les plaques des plafonds. S'agissant d'amiante aggloméré, il n'y a pas de risque particulier pour les occupants, pour autant qu'il n'y ait pas d'interventions telles que: percement, déplacement, nettoyage, etc. Profitant de ces travaux, les anciens luminaires seront remplacés par un modèle plus performant et plus économe en énergie.

Ces travaux devaient se terminer durant les vacances scolaires de cet été. Le montant total de ces travaux s'élève à Fr. 1'570'000.--.

Une séance de l'AIC a été consacrée à l'approbation des comptes. Les frais de fonctionnement sont répartis entre les diverses communes membres selon une clé de répartition qui tient compte du nombre d'habitants et du nombre d'élèves de chaque commune. La participation de Renens s'élève à environ Frs. 420'000.-- pour un montant total des charges de Fr. 2'490'000.--

En 2006, 125 élèves renanais étaient scolarisés au collège de la Planta.

Durant l'été, l'AIC s'est réunie à deux reprises afin de décider de l'avenir de la Planta. La première séance était consacrée au dépôt du préavis concernant la vente du bâtiment à l'Etat de Vaud pour en faire un gymnase. Lors de la deuxième séance la commission a délibéré et voté les conclusions de ce préavis.

Comme vous le savez, il a été refusé par 8 voix contre 6 mettant ainsi un point final au magnifique projet de Gymnase de l'Ouest.

La seule chose dont nous soyons sûrs concernant l'avenir proche du bâtiment, c'est que la Planta est un beau collège qui est en train de se vider de ses élèves."

La discussion n'est pas utilisée.

## 9 Préavis N° 27 – Modération du trafic sur les avenues de Saugiaz/1<sup>er</sup> Mai

**M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur**, lit son rapport :

"La Commission chargée d'étudier le préavis No 27-2007 - Modération du trafic sur les avenues de Saugiaz /1<sup>er</sup>-Mai s'est réunie les 13 juin et 22 août derniers. Elle était composée de Mmes Eva Gloor (pour la 1<sup>ère</sup> séance), Marinella Bianchi Rojo, Nathalie Kocher, Gisèle Martin et Rose-Marie Matti et de MM. Jacques Studer (pour la seconde séance), Cédric Depoisier, Jean-Daniel Roulier et Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur. Nous avons été renseignés par Madame Tinetta Maystre, Municipale Urbanisme-Bâtiments et MM. Olivier Golaz, Municipal de la Sécurité publique, Martin Hofstetter, urbaniste communal, Christophe Cartier, chef de projet et Christian Séchaud, Chef de service de la Sécurité publique. Nous tenons à remercier toutes ces personnes de leurs réponses claires et complètes.

Ce projet remplace un premier projet présenté en 2003, mais pas retenu, qui cherchait surtout à dévier les automobilistes ailleurs à coups de sens uniques. Le nouveau projet n'impose aucune restriction de trafic, mais agit sur l'aménagement pour tranquilliser la zone, en utilisant essentiellement des élargissements de trottoirs, des rétrécissements de chaussée, des bandes cyclables et des déplacements de places de parc et d'arrêts de bus. On continuera à passer dans cette zone si on en a besoin, mais cela ne sera plus un raccourci intéressant.

Il est d'autant plus urgent d'agir à ce sujet que les projets de tranquillisation de Crissier à la rue des Alpes et à la route de Cossonay, prévus pour 2008, pourraient détourner du trafic sur le 1<sup>er</sup>-Mai et Saugiaz.

Je ne reviendrai pas sur le détail des aménagements prévus, qui sont décrits dans le préavis. Je me contenterai d'évoquer les points nouveaux apparus en commission, ainsi que les points qui ont particulièrement attiré l'attention de celle-ci, en séparant par sujets.

### 1 Les carrefours

- Nous notons l'absence du carrefour Industrie - 1<sup>er</sup>-Mai dans le projet. Il présente pourtant des problèmes sérieux, notamment le conflit entre piétons traversant le bas du 1<sup>er</sup>-Mai et véhicules qui tournent. La Municipalité le traitera plus tard, à l'occasion de travaux de réfection.
- Au bas des Biondes, il y a actuellement un îlot qui oblige les automobilistes descendant à tenir leur droite, même s'ils comptent tourner à gauche. Conformément à notre demande, la Municipalité envisage de maintenir cette séparation au moins sous forme de marquage.
- Au niveau de l'avenue de la Poste, un avancement des trottoirs de Saugiaz sur la chaussée rétrécit celle-ci à 4,40 m., si bien que 2 voitures ordinaires

devront sérieusement ralentir pour se croiser. C'est dire qu'on n'aura plus besoin d'un assistant de police pour faire traverser les enfants (on se contentera de contrôler occasionnellement que tout se passe bien). L'assistant pourra donc être employé ailleurs pour d'autres tâches liées à la sécurité du trafic.

- Le même rétrécissement de chaussée aura lieu au niveau de l'Avenir, ce qui permettra de supprimer le gendarme couché devenu superflu.

## 2 Les TL

Les TL se sont battus pour éviter des aménagements trop pénalisants pour leurs véhicules. En fin de compte l'opération sera blanche en termes de confort des passagers et de vitesse commerciale : quelques chicanes en plus, mais en échange un gendarme couché supprimé et un peu moins de trafic automobile.

## 3 Les vélos

Il y aura des bandes cyclables sur une partie du 1<sup>er</sup>-Mai et de l'Eglise Catholique, dans le sens de la montée, qui est le plus crucial. Les automobilistes auront le droit d'empiéter sur ces bandes quand il n'y aura pas de vélo.

## 4 Questions diverses

Une quantité d'autres questions ont été posées sur le projet, dont les suivantes.

**Q.** : a-t-on des chiffres d'augmentation du trafic sur le 1<sup>er</sup>-Mai depuis que la rue de Lausanne est à double sens ? **R.** : pas sur le moment ; de toute façon la solution n'est pas de la remettre comme avant, mais plutôt de mettre le 14-Avril également à double sens.

**Q.** : pour aider les piétons à traverser, au lieu d'avancer les trottoirs sur la chaussée, ne pourrait-on pas plutôt mettre un refuge au milieu ? **R.** : les avancements de trottoirs ralentissent plus les automobilistes, en les obligeant à modifier leur trajectoire.

## 5. L'ordonnancement des travaux

Comme il n'y a pas besoin de mise à l'enquête, les travaux pourraient démarrer rapidement et durer environ 2 mois et demi, les carrefours étant traités l'un après l'autre. On ne fera pas maintenant de surfacage de la route, car il y aura vraisemblablement encore des travaux de canalisation.

## 6. Le coût du projet

Le projet peut paraître cher, mais 270 francs le m<sup>2</sup> de réfection, c'est un coût raisonnable pour du génie civil. La dépense paraît également raisonnable si on la met en regard avec le nombre d'écoliers fréquentant les Pépinières et Verdeaux (dans les 600).

Cependant à ce tarif-là, pourra-t-on encore se payer tous les projets de zone 30 qui sont sur la liste d'attente ? La Municipalité répond que ces projets seront moins chers, car on agira essentiellement sur la signalisation et le marquage ; les seuls aménagements plus lourds auront lieu aux portails d'entrée dans les zones.

## 7. La question du 30 à l'heure

C'est la question qui a le plus préoccupé la commission et qui a nécessité une seconde séance.

Lors de la visite à Köniz, les conseillers ont pu voir une route limitée à 30, sans passage pour piétons, où malgré un fort trafic et la présence de bus, la coexistence entre véhicules et piétons fonctionne bien, ceux-ci pouvant traverser n'importe où. Jusqu'à quel point peut-on s'inspirer de cette expérience ?

Selon la Municipalité, les conditions ne sont absolument pas comparables. La Schwarzenburgerstrasse a été mise à 30 alors que tout le quartier l'était déjà. Dès lors les automobilistes avaient déjà acquis le réflexe (aidé par un sens de la discipline plus développé que chez nous) de rouler lentement et de se préoccuper des piétons. Ajoutons que lesdits piétons ne passent pas inaperçus ; en effet ils sont nombreux et ont des raisons de traverser un peu partout, vu la forte animation de la rue.

Ici c'est le contraire : les automobilistes ne sont pas encore habitués au 30 et à la modération et en plus c'est difficile de penser aux piétons quand il y en a trop peu qui traversent, faute de commerces. A ce point de vue-là, l'expérience de Köniz pourrait s'appliquer à la réfection du 14-Avril, mais pas au 1<sup>er</sup>-Mai et à Saugiaz, où mieux vaut maintenir les passages pour piétons.

Quant à mettre une limite à 30 sans supprimer ces passages, ce n'est pas encouragé par la loi fédérale, et encore bien moins par l'interprétation que le canton de Vaud en tire actuellement. Seul le cas des écoles pourrait trouver grâce aux yeux du canton, mais les mesures de sécurisation prévues à cet endroit par le préavis sont déjà fortes. Les TL n'aiment pas non plus le 30, non pas tant à cause de la limite que des chicanes dont on l'accompagne d'habitude, chicanes peu propices au confort des passagers et à la régularité de la circulation.

Dès lors, mieux vaut réaliser maintenant le projet tel quel sans perdre son temps dans une bataille juridique avec le canton. On pourra toujours, quand on aura réalisé ce projet et les diverses zones 30 prévues à Renens et que le contexte cantonal aura peut-être changé, revenir sur le sujet.

Tout ce raisonnement vaut pour le 1<sup>er</sup>-Mai et Saugiaz. Les avenues de la Poste et l'Eglise Catholique pourraient sans problème être mises à 30.

Notons par ailleurs qu'une réalisation de type Köniz coûterait beaucoup plus cher que ce préavis, puisqu'on referait toute la route et les trottoirs au lieu de se contenter d'aménagements ponctuels. Notons également que Mme Dominique Von der Mühl, animatrice de la visite à Köniz, approuve l'option choisie par la Municipalité.

## 8 Délibérations de la commission

La commission souhaite vivement que les trottoirs fortement élargis ne soient pas squattés par les voitures et émet donc le vœu suivant.

**Vœu - La commission désire que les trottoirs élargis comportent de la végétation, des bancs publics ou d'autres éléments empêchant leur utilisation comme places de parc pour voitures.**

Si la commission est consciente de la nécessité de réaliser ce projet maintenant, elle désire cependant qu'il puisse évoluer par la suite.



**Vœu – La commission souhaite que le dossier puisse être réouvert par la suite, en vue d’obtenir une meilleure convivialité et une limite à 30 sans suppression des passages pour piétons.**

Dans l’ensemble, la commission est convaincue par le projet et vous demande donc à l’unanimité de voter les conclusions.

Le Président ouvre la discussion.

**Mme Tinetta Maystre, Municipale:** "La Municipalité a pris note des vœux et en tiendra compte."

La parole n'est plus demandée, M. Leyvraz lit les conclusions du préavis:

### CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 27-2007 de la Municipalité, du 29 mai 2007,

Où le rapport de la Commission chargée d’examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux pour la modération du trafic sur les avenues de Saugiaz et du 1<sup>er</sup>-Mai.
2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 351'000. – TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Cet investissement sera comptabilisé dans le compte No 3711.5010.106 – Saugiaz / 1<sup>er</sup>-Mai – Modération du trafic. Cette dépense sera amortie, selon l’article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 30 ans.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité moins un refus et quatre abstentions.

#### **10 Rapport-préavis No 31-2007 - Réponse au postulat de Mme Yvonne Zurcher, alors Conseillère communale, au sujet de l'introduction de la gratuité des transports pour le déplacement des élèves dans le cadre d'activités scolaires.**

Monsieur Ali Hemma-Devries, président-rapporteur, étant absent, c'est M. **Rémy Petitpierre** qui donne lecture du rapport:

"La Commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le mercredi 4 juillet 2007 à 20h15 à la salle de conférence de la Salle de spectacles

Elle était composée de : Mmes Gisèle Martin, Christine Sartoretti, ainsi que de MM. Daniel Rohrbach, Paul Mettraux, Mathias Abderhalden, Rémy Petitpierre, Michele Scala et de Ali Hemma Devries Président-rapporteur.

Madame la Municipale Myriam Romano-Malagrifa était accompagnée de Madame Michelle Dedelley cheffe de service.

Madame Yvonne Zurcher était aussi présente sur la demande de la commission

La commission remercie ces personnes pour leurs explications et les renseignements qu'elles lui ont fournis.

### **Préambule**

La municipalité par la voie de Madame Myriam Romano-Malagrifa nous fait une brève description du contexte dans lequel le préavis a été étudié. Elle explique aux commissaires que la Municipalité a voulu aller dans le sens de la postulante dans le but de :

- Favoriser le déplacement des élèves et leur permettre d'utiliser les transports publics.
- De prendre entièrement à sa charge la somme de fr.-17000.-, montant qui représente environ 2 trajets/annuel par élève, et qui correspond à fr.-7,50. A Prilly le montant est de fr.- 7,70 et à Bussigny, il se monte à fr.-7.-

Madame Dedelley nous indique que chaque commune a une pratique différente quant à sa manière de participer aux financements des activités des élèves.

La parole est donnée à Madame Y. Zurcher ; celle-ci remercie la Municipalité de sa réponse positive, toutefois, elle indique que l'attente au niveau secondaire est autre. Elle aurait souhaité que la Municipalité puisse fournir au secondaire des abonnements annuels transmissibles de classe en classe ; ceci afin d'éviter des « tracasseries » administratives, qui prennent souvent du temps et découragent les enseignants à effectuer des activités extra-muros.

Il est dit que ce genre d'abonnement n'existe pas au niveau des TL. Il est suggéré que nos représentants communaux fassent « pression » pour que ce type d'abonnement fasse le jour. Il rappelle que celui-ci existe sous cette forme dans d'autres cantons.

Un commissaire indique que le carnet à « souche » n'existe pas au secondaire actuellement et qu'il faudrait le généraliser comme il l'est au niveau primaire.

Un autre commissaire indique que chaque établissement a son carnet à « souches ». Il y est noté dans celui-ci le nombre d'élèves qui prennent les transports publics par journées d'activités. Il y a de ce fait un rapport de confiance entre les TL et les représentants des écoles.

Un autre commissaire demande que la Municipalité fasse pression sur les TL avec l'aval des autres communes afin que la gratuité des transports se généralise à l'ensemble des élèves en âge de scolarité.

La Municipalité précise que l'utilisation des carnets à « souches » est du ressort des directeurs des écoles et que c'est à eux de gérer les activités hors établissement scolaire en concertation avec le corps enseignant.

Il est aussi précisé que cette somme octroyée par la Municipalité sera revue et ajustée si besoin est après une année.

Lors du débat de la commission, les commissaires émettent **deux vœux** :

1.- Elle souhaite que la Municipalité informe par une lettre-circulaire tout le corps enseignant ainsi que les parents de sa décision de prendre en charge le déplacement des élèves lors de leurs activités scolaires. Par ailleurs, elle devrait rappeler qu'elle participe déjà aux courses d'écoles

2.- La commission suggère que les représentants communaux fasse pression au sein des TL pour que ceux-ci mettent en route dans un avenir proche la gratuité des transports pour l'ensemble de nos élèves.

Après délibération, l'ensemble des commissaires approuve les conclusions telles que présentées par la Municipalité ; de même que le premier vœu est approuvé à l'unanimité ; quant au second vœu, il est soutenu par la majorité des commissaires, un commissaire s'abstient."

Le Président ouvre la discussion.

**Mme Myriam Romano, Municipale:** La Municipalité va essayer d'aller dans le sens des vœux de la commission. Le premier vœu est facile à réaliser, pour le second, on ne peut que demander à notre représentante au conseil d'administration des TL d'intervenir.

La parole n'est plus demandée, M. Petitpierre lit les conclusions du préavis:

## Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S

Vu le rapport-préavis No 31-2007 de la Municipalité du 8 juin 2007,  
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De prendre acte la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Yvonne Zurcher, alors Conseillère communale, au sujet de l'introduction de la gratuité des transports pour le déplacement des élèves dans le cadre d'activités scolaires.

Au vote, ce préavis est accepté à l'unanimité.

11 **Préavis N° 32 - Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Monsieur Aldo Giordano.**

Conformément à l'art. 36 du Règlement de notre conseil, en cas d'urgence reconnue, la commission peut être nommée hors séance pour rapporter à la séance suivant immédiatement sa nomination.

**M. Michel Brun**, président de la Commission des finances, lit son rapport:

"La Commission des finances s'est réunie mardi 4 septembre 2007 à la Salle de la Municipalité à 19 heures, en présence de Monsieur Jean-François Clément, Conseiller municipal. Elle était composée de Messieurs Michel Brun, président et rapporteur, Matthias Abderhalden, Vincent Keller, Cemal Ozcan, Philippe Pache, Jean-Marc Reymond, Daniel Rohrbach, Eugène Roscigno, Jean-Daniel Roulier, Reza Safaï et Walter Siegrist. Monsieur Nicolas Freymond était excusé.

La Commission des finances a examiné au cours de cette séance le préavis n° 32 portant sur l'acceptation de la succession de Monsieur Aldo Giordano sous bénéfice d'inventaire. Ce dernier, décédé le 24 janvier 2006 et ne laissant aucun héritiers légaux, le bénéfice de la succession, conformément à l'article 466 du Code civil et aux dispositions prévues par la loi sur les communes, est dévolu, en l'espèce, en parts égales au Canton et à la Commune de Renens. Dans le cas présent, il s'agit d'une décision formelle que le Conseil communal est invité à prendre dans le but d'accepter ou non ladite succession sous bénéfice d'inventaire et pour autant qu'elle ne soit pas affectée de condition ou de charge. Le bénéfice très minime devrait se situer aux environs de Fr. 500.-, la Commune de Renens touchera par conséquent à peu près Fr. 250.-. Au vote, c'est à l'unanimité que la Commission des finances a accepté les conclusions de ce préavis."

**Le Président** ouvre la discussion, la discussion n'est pas utilisée, M. Brun lit les conclusions du préavis.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis N° 32-2007 de la Municipalité du 6 août 2007

Où le rapport de la Commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

D'accepter la succession de Monsieur Aldo Giordano, décédé le 24 janvier 2006, sous bénéfice d'inventaire avec réserve de l'article 592 du Code civil.

De comptabiliser le montant comme élément extraordinaire section 2029 dans le compte 2039.4690 "Dons et legs".

Au vote, les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

11 b **Préavis N° 35 - Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Monsieur Alain Caillet**

**M. Michel Brun**, président de la Commission des finances, lit son rapport:

"La Commission des finances s'est réunie à la même heure et dans la même composition. Elle a examiné en urgence, à la demande du Canton, le préavis n° 35 portant sur l'acceptation de la succession de Monsieur Alain Caillet sous bénéfice d'inventaire: Ce dernier, décédé le 8 décembre 2006 et ne laissant aucuns héritiers légaux, le bénéfice de la succession, conformément à l'article 466 du code civil et aux dispositions prévues par la loi sur les communes, est réparti, en l'espèce, en parts égales au Canton et à la Commune de Renens.

Dans le cas présent, il s'agit d'une décision formelle que le Conseil communal est invité à prendre, pour d'accepter ou non cette succession. Le bénéfice devrait se situer aux environs de Fr. 220'000.-, la Commune de Renens touchera par conséquent à peu près Fr. 110'000.-

Quant au motif d'empressement du Canton, ce serait pour mettre fin à une location qui perdurerait et permettrait de réduire les frais à charge de la succession.

Au vote, c'est à l'unanimité que la Commission des finances a accepté les conclusions de ce préavis."

La discussion n'est pas utilisée.

M. Brun lit les conclusions:

## CONCLUSIONS

### **Le Conseil communal de Renens**

Vu le préavis N° 35-2007 de la Municipalité du 27 août 2007,

Oui le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'accepter la succession de Monsieur Alain CAILLET, décédé le 8 décembre 2006, sous bénéfice d'inventaire avec réserve de l'article 592 du Code civil.

De comptabiliser le montant comme élément extraordinaire, section 2039, dans le compte 2039.4690 "Dons et legs".

Au vote, ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

**M. Jean-François Clément, Municipal**, remercie la Commission des finances et le Conseil pour la célérité avec laquelle ces deux préavis ont pu être traités.

12 **Préavis N° 33 – Pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans la rue de l'Industrie. Dépôt du préavis – discussion préalable.**

Le Président ouvre la discussion préalable:

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) : "C'est très bien qu'en même temps qu'on réalise ces travaux de canalisations, on profite du chantier pour effectuer des travaux sur les réseaux de gaz, d'électricité et de téléphone.

J'ai juste une question pour la commission : est-ce que cela aurait un sens de profiter du chantier pour réaliser aussi des travaux en surface ? Après tout la rue de l'Industrie est dans le prolongement du 1<sup>er</sup> Mai dont on vient de voter la tranquillisation. Merci à la commission et à la Municipalité de nous informer à ce sujet."

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, on passe à la nomination de la commission:

Pour le RCDR	Mmes Rosana Joliat et Gisèle Martin
Pour le PSR	Mme Rose-Marie Prêtre et M. Christophe Kocher
Pour la Fourmi rouge	Mmes Nicole Haas Torriani et Simone Szenyan-Reymond
Pour les Verts	M. Thierry Oppikofer
Pour Arc en ciel	M. Bastien Reymond

13 **Préavis No.34 – Arrêté d'imposition 2008-2009. Dépôt du préavis – discussion préalable.**

Ce préavis est traditionnellement dévolu à la Commission des finances.

Le Président ouvre la discussion préalable:

**M. Jean-François Clément, Municipal** : demande que les conseillers complètent une lacune dans l'arrêté d'imposition qui lui a été signalée par la Commission des finances. Au point 10 bis, il faut insérer 5% tombola et 5% Loto. Actuellement, il est prélevé 5% du montant total des billets de tombola vendu, et 5% du montant total des cartons vendus. Les conseillers communaux sont priés d'en prendre note, afin d'éviter de devoir faire un nouveau tirage à 80 exemplaires de tout le document.

**M. Pascal Waeber (RCDR)** Comme le mentionne le préavis, l'impôt foncier a augmenté en 2003 à l'exclusion de tous les autres impôts et taxes. Etant donné que notre commune a réalisé pour la deuxième fois de suite un bon exercice, le groupe

RCDR estime qu'il serait judicieux de récompenser ceux qui ont contribué, même pour une part minime, à cette amélioration. Nous voulons parler des petits propriétaires immobiliers et notamment de ceux qui sont au bénéfice d'une retraite, et pour qui un franc est un franc. Certes, certains esprits chagrins n'hésiteront pas à dire que nous faisons un cadeau aux riches, ce n'est pas prouvé. Il y a beaucoup de petits propriétaires qui ont économisé toute leur vie pour acquérir, puis garder leur petit bien immobilier, et c'est justement ceux-ci que nous désirons favoriser. Quant aux sociétés, ces mêmes esprits diront "Elles n'ont qu'à payer". Certes, mais sachez que si l'impôt foncier diminue, les frais généraux des dites sociétés diminueront et notre commune récupérera en moyenne près de 15% du montant ainsi économisé par le biais de l'impôt sur les bénéfices. De ramener le taux de l'impôt foncier à 1,2‰, soit une baisse de 0,2‰, il devrait avoisiner les Fr. 500'000.-, sans tenir compte de la récupération par le biais de l'impôt sur les bénéfices auprès des personnes morales. Dès lors, nous prions la Commission des finances de bien vouloir analyser cette baisse de l'impôt foncier, et de nous faire rapport sur le manque à gagner pour notre commune. Le RCDR se réserve le droit, en cas de réponse insatisfaisante, de déposer un amendement lors du vote sur l'arrêté d'imposition."

**M. Eugène Roscigno** (PSR) pense que M. Waeber et les membres du RCDR n'ont peut-être pas entendu ou écouté les communications du président de la Commission des finances concernant la surcharge que nous "offre" la confédération (par M. Merz) de près de 2 millions pour notre commune. Avec les cinq cents mille francs que M. Waeber veut offrir aux propriétaires, nous nous retrouverions avec un déficit de près de 2,5 millions. Comment M. Waeber entend-il les compenser? M. Roscigno est propriétaire, et en tant que tel, il participe aux biens communaux et à la rentrée fiscale.

**M. Michel Brun** (PSR) trouve cette proposition irresponsable. La situation financière de la commune de Renens est tout-à-fait fragile, il y a des efforts qui doivent être poursuivis, nous devons faire face à des investissements particulièrement importants. Il pense que la solution la plus sage serait justement de ne pas jouer avec les taux d'imposition et d'assurer une certaine stabilité. Il pense qu'il faut attendre encore deux ou trois ans pour voir dans quelle situation nous nous trouverons. Il y a des reports de charge extrêmement importants qui sont effectués de la Confédération aux cantons et du Canton aux communes.

Il pense que c'est un signe négatif qui serait lancé, porteur de faux espoirs et d'illusions. Il serait regrettable de devoir, après une année ou deux, revoir cette position et de nouveau devoir augmenter le taux d'imposition, parce que effectivement nous avons des charges qui ne pourraient pas être maîtrisées totalement. Sa position est claire: il combattra toute mesure de ce type.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

#### **14 Propositions individuelles et divers**

- **Résolution de Mme Rosana Joliat Herrera (RCDR): "un vaccin pour elles - un vaccin pour toutes."**

La santé est un sujet qui nous concerne toutes et tous. Suite à une récente visite médicale, j'ai été informée sur le vaccin HPV (Human Papilloma Virus), un vaccin contre le cancer de l'utérus, le public-cible étant les jeunes filles 'âgées de 11 à 19 ans. Concernée, puisque maman de 3 enfants - dont deux fille âgées de 12 et 15 ans - j'ai cherché des précisions quant à ce nouveau vaccin hautement préventif. Suite à diverses recherches, j'ai appris que le cancer du col de l'utérus est la deuxième cause de décès par cancer chez la femme âgée de 15 à 44 ans et ceci malgré les examens de dépistage - il faut aussi savoir que 40 femmes meurent chaque jour en Europe d'un tel cancer! Contrairement à d'autres types de cancer, le cancer du col de l'utérus n'est pas héréditaire, mais il est dû au virus "PAPILLOMAVIRUS HUMAIN". Sachez également que toutes les jeunes filles et femmes infectées par ledit virus risquent de développer un cancer et que même si des femmes infectées sont âgées de 35 à 54 ans au moment d'un diagnostic médical, la majorité d'entre elles ont certainement contracté le virus entre 16 et 25 ans. Dans certains écrits, il est même précisé qu'on estime que plus de 70% d'individus entrent en contact avec le PAPILLOMAVIRUS HUMAIN au cours de leur vie, mais il est vrai également que la majorité des personnes ne vont pas développer un cancer, car ce virus peut être éliminé de manière naturelle. Mais malgré tout, ce qu'il faut prendre en compte dans ce contexte c'est que ce virus est très largement répandu.

... vous me direz: "oui, c'est bien d'être informé... la prévention, le dépistage... OK... on connaît déjà toutes et tous ce genre d'argumentaire, mais pourquoi une conseillère communale de Renens dépose-t-elle une résolution à la "Berne fédérale" concernant un vaccin, plus précisément un vaccin "féminin" ?

Et bien, Mesdames et Messieurs, parce que ce vaccin n'est pas encore remboursable par l'assurance maladie de base! Alors bien entendu certains diront à leurs voisins ou voisines: "...bon d'accord tout n'est pas pris en charge par les caisses maladie et alors!", d'autres diront "je ne me sens pas concerné, j'ai plus de 20 ans..." ou encore "ouf! je n'ai que des garçons!..." Mais savez-vous quel est le prix du vaccin HPV disponible en Suisse? il revient à plus de Fr. 700.- l'unité!!!!

En avril dernier, le Conseil Fédéral a reçu les recommandations de la commission fédérale des vaccinations, à savoir que toutes les jeunes fille de 11 à 14 ans en Suisse devraient être vaccinées contre le HPV (Human Papilloma Virus) et que même un vaccin dit de "rattrapage" pourrait être administré à celles qui ont entre 15 et 19 ans! L'organisation d'une telle campagne de vaccination pourrait même entrer dans le cadre scolaire, voire dans le cadre préprofessionnel, afin de toucher le plus grand nombre de jeunes filles. Sachez aussi que la commission fédérale des vaccinations assure que, *"... les analyses médico-économiques conduites ont conclu à un rapport coût/bénéfice très favorable comparables aux autres vaccinations recommandées en Suisse."*

La journaliste Madeleine Von Holzen écrivait dernièrement un article dans le quotidien "24Heures" que le traitement en Suisse de cette maladie revenait à 10 millions de francs et que les coûts de dépistage pouvaient s'élever de 150 à 180 million de francs, alors que le programme national de vaccination lui ne coûterait que 20 millions!

Alors pourquoi attendre? - A Berne, l'Office fédéral de la santé publique attend encore l'avis de la commission des médicaments et de celle des prestations, commissions qui n'ont pas encore fini de siéger! Nous savons d'ores et déjà que la



décision finale incombera au Département fédéral de l'intérieur en décembre ou janvier prochain... mais à quand les vaccinations de nos jeunes filles? Pour information le vaccin contre le HPV est remboursé en Allemagne, en France, en Italie, aux USA, au Canada et en Australie.

Encore deux chiffres – et là je tiens à remercier par l'intermédiaire de M. Golaz, conseiller municipal, M. Séchaud pour m'avoir fourni les informations suivantes:

Aujourd'hui à Renens, nous avons 526 jeunes filles âgées de 7 à 11 ans

et 596 jeunes filles âgées de 11 à 17 ans!

La prévention est l'affaire de tous, et de toutes, elle doit cibler toute la population quelque soit son portemonnaie, c'est pourquoi je vous propose de suivre ma résolution qui se définit comme suit.

*Le Conseil communal de Renens, réuni le 6 septembre 2007,  
demande au Conseil Fédéral de*

- faire accélérer la procédure d'inscription du vaccin contre le HPV (Human Papilloma Virus) sur la liste des spécialités par l'Office fédéral de la Santé publique (OFSP)
- soumettre au Département Fédéral de l'Intérieur en priorité ce dossier, afin d'établir au plus vite un échéancier pour un programme national d'information et de vaccination pour toutes les jeunes filles concernées

*ceci afin d'éviter que chaque jour qui passe sans décision gouvernementale, des milliers de jeunes filles ne soient infectées dans notre pays, canton ou région.*

Je vous remercie pour "elles"..."

Le président demande si au moins 5 conseillères et conseillers soutiennent : c'est largement le cas.

Le président ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée. Il met ensuite la résolution aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité moins une abstention. Le bureau se chargera de la transmettre au Conseil fédéral.

**Mme Marianne Huguenin, syndique**, remercie Mme Joliat et le Conseil, puisque cette résolution va appuyer une motion qu'elle a déposée au Parlement fédéral qui va exactement sur le même thème. Mme Joliat est parfaitement renseignée, c'est en Suisse 100 décès par année du cancer du col de l'utérus qui est 100% dû à ce virus, et c'est 400 jeunes filles par mois qui sont infectées. Il faut faire vite, dans l'espoir que l'ensemble de ces démarches fera bouger l'Office fédéral de la Santé publique et le Conseiller fédéral dirigeant cet office.

- **Postulat de M. Roland Divorne (RCDR) : La Grange**

"La Grange, un lieu de rencontre à Renens, qui n'a pas déjà fréquenté la Grange..."

A son actif, des centaines de spectacles illuminant les Renanais et l'Ouest Lausannois, des milliers de fidèles ayant foulé son plancher.

La Grange, aujourd'hui tu vieillis, ton toit commence à se faire fragile et ton squelette de bois à se faire ronger.

Combien de temps encore avant que tu ne t'écroules tel un vieil éléphant, sous le temps et sous les intempéries.

Alors faisons que demain tu puisses retrouver une nouvelle jeunesse et que fier nous soyons de toi.

Par le présent postulat, je demande à la municipalité de prendre les mesures nécessaires pour une expertise et un diagnostic complet de la structure (toit et murs) avant qu'un accident ne se produise dans le périmètre, ceci au vu de la décomposition des poutres de soutien et des infiltrations d'eau de plus en plus fréquentes au travers du toit.."

Le postulat a ainsi été déposé et développé dans le même temps, le Président ouvre la discussion.

**Mme Tinetta Maystre, Municipale:** Une étude est prévue dans le plan des investissements en 2009 à ce sujet, avec une suite à prévoir après.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Le Président met aux voix le renvoi du postulat à la Municipalité. C'est avec une douzaine d'abstentions et aucun avis contraire que le postulat est renvoyé à la Municipalité.

- **Interpellation de Mme Catheline Reymond (Les Verts) sur le problème des déchets.**

"Les Verts de Renens aimeraient savoir si la commune va pouvoir passer à une taxation privilégiant le principe du pollueur payeur prochainement, ainsi que l'impose la législation, ou alors imposer une taxe forfaitaire pour tous, peu incitative. Nous pensons qu'il est plus que temps de faire quelque chose pour diminuer la masse des déchets incinérés en augmentant la part des déchets recyclés."

**M. Michel Perreten, Municipal** Le sujet des déchets est très important. Pour cela, le délégué environnemental a été choisi et commencera son travail le 1<sup>er</sup> novembre. Les 26 communes de Lausanne-région planchent sur le sujet des taxes sur les déchets. je vous encourage à mieux trier le vieux papier. Depuis le début de l'année, nous le récoltons deux fois par mois au lieu d'une fois précédemment, et l'augmentation que l'on pouvait raisonnablement attendre (on comptait sur 30% d'augmentation) ne se produit pas. Pour la réponse à l'interpellation, elle viendra plus tard.

- **Interpellation de Mlle Line Rouyet (PSR) sur les procédés de réclame en matière de petit crédit.**

Le 5 octobre 2006, le Parti socialiste de Renens déposait une motion demandant l'application d'une Loi cantonale interdisant les publicités sur le petit crédit (art. 80 Loi cantonale sur l'exercice des activités économiques – LEAE). Depuis le dépôt de cette motion, la Municipalité n'a rien fait. Aucun préavis, aucune communication sur ce sujet n'a été fait au Conseil communal. Les affiches de plusieurs instituts de petits crédits continuent à inonder le paysage et ce en totale illégalité. De leur côté, les jeunes continuent à être influencés par ces affiches et à s'endetter. Avec le temps, le phénomène de l'endettement des jeunes devient de plus en plus dramatique (cf.

rapport de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse du 28 août 2007). Le Parti socialiste de Renens demande donc que la Municipalité réponde dans les plus brefs délais à cette motion par le biais d'un préavis.

Par ailleurs, à Lausanne où une motion similaire a été déposée, le municipal des Travaux (M. Olivier Français) a indiqué publiquement en séance du Conseil communal du 5 juin 2007, que la convention signée entre sa ville et la SGA était un obstacle à l'application de l'art. 80 LEAE qui interdit les publicités pour les petits crédits et que c'est également sur cette base conventionnelle qu'un recours auprès du Tribunal administratif avait été initié par la SGA. Compte tenu de ces déclarations complètement erronées et afin de dissiper tout doute sur le caractère légal de cette interdiction, le Parti socialiste demande à la Municipalité de rendre public dans les meilleurs délais la convention passée entre la SGA et la ville de Renens. Le climat de défiance que la SGA et des municipaux tels que M. Français à Lausanne ont créé dans cette affaire entrave la juste et rapide application de l'art. 80 de la LEAE, qui est un instrument de politique sociale efficace et non coûteux pour les autorités publiques.

Il importe de relever que plusieurs arrêts du Tribunal fédéral et du Tribunal administratif du canton de Vaud rendent publiques de nombreuses clauses figurant dans ce type de convention. Dans un arrêt de 2001 par exemple, le Tribunal administratif du canton de Vaud rendait largement public plusieurs clauses de la convention qui assure à la SGA l'exclusivité de l'affichage sur le domaine communal lausannois. Le caractère public de ces conventions est donc largement admis.

De plus, la jurisprudence du Tribunal administratif du canton de Vaud indique que seuls les règlements communaux approuvés par le Conseil d'Etat peuvent créer des droits et obligations pour les autorités ou les particuliers. Ce n'est donc pas le cas pour des conventions passées par la communale avec des particuliers. Par conséquent, aucune Municipalité ne saurait tirer prétexte d'une convention passée entre la SGA et la ville pour ne pas appliquer une loi cantonale, en l'occurrence l'art. 80 de la LEAE. J'attends donc avec impatience la réponse à la motion déposée en octobre 2006 par le PSR."

Le Président ouvre la discussion.

**Mme Tinetta Maystre, Municipale** annonce que le préavis est imminent. Il devrait tomber une année après le dépôt de la motion.

**Mme Marianne Huguenin, Syndique** : "Mme Rouyet a raison, avec la fougue de son jeune âge, de nous rappeler à l'ordre. C'est vrai que nous tardons à répondre à certaines motions. Mais on ne peut pas non plus faire travailler notre personnel en dehors des heures, et le samedi et le dimanche!... J'aimerais vous demander un peu d'indulgence, parce que l'ensemble du personnel communal a un travail énorme. Vous avez vu tout ce qui se fait, tout ce qui se passe, les projets qui viennent, les projets qu'on fait, les projets qui nous arrivent. "

- **M. Roland Divorne (RCDR)** Ce soir, les conseillères et conseillers ont trouvé sur leur pupitre diverses brochures, telles la semaine de la mobilité ou les Frères Taloché. J'ai été surpris de recevoir "sortir du nucléaire": est-ce bien politiquement correct que de recevoir ce type d'informations en notre hémicycle? Quelle réception les conseillères et conseillers demain si je leur distribuais des arguments positifs sur

**M. Thierry Oppikofer** (Les Verts) Je me déclare responsable de cette propagande. Je l'ai jugée utile. Il s'agit d'une publicité, d'une information, pour une manifestation qui aura lieu dans notre capitale. Je n'aurais pas de problème à recevoir de la propagande, des informations d'autres collègues sur des événements qui nous concernent sur l'approvisionnement énergétique de notre pays ou d'autres sujets. "

**M. Thierry Brandt** (PSR) suggère qu'on accepte toute forme de propagande politique pour autant qu'elle concerne des sujets d'intérêt général. C'est très volontiers qu'il lit aussi la propagande d'Economie suisse ou celle de tout autre groupement d'intérêt, pour autant qu'il apporte des arguments intéressants au débat général. Chacun pourrait se faire sa propre opinion à partir de là.

**Mme Anne Hohlenweg** (PSR) désire mettre la remarque de M. Divorne en lien avec les commentaires au sujet des affiches on ne peut plus insultantes pour une grande partie de la population. Elle préfère voir la propagande "Sortir du nucléaire" sur sa table que d'autres affiches dans la rue.

**M. Paul Mettraux** (RCDR) déclare que l'affiche de l'UDC lui convient parfaitement.

**Mme Nicole Haas Torriani** (Fourmi rouge) rappelle que dans un Conseil communal, on parle politique. La meilleure façon de faire de la politique, c'est de lire toute littérature, de s'informer de ce que les autres disent.

**M. Mady Keita** (PSR) remercie la Municipalité pour sa prise de position claire sur l'affiche de l'UDC. Il dit aux Renanais qu'ils peuvent dormir tranquilles, car le mouton noir veillera sur eux ; le mouton noir qu'il est écrasera les brebis galeuses de l'UDC qui tenteront d'entrer à Renens.

**M. Laurent Desarzens** (Les Verts) quelques anecdotes et faits d'été.

C'est l'histoire d'un adolescent un dimanche matin qui s'aperçoit qu'il s'est fait voler son scooter. Son père file au poste de police, et après quelques bons coups de sonnette, apparaît enfin un agent qui, après avoir rapidement pris connaissance du fait, lui signale que lui et sa collègue ont beaucoup de travail et qu'il sera mieux qu'il vienne déposer sa plainte lundi à 14 h 30. Il faut prendre congé pour venir lundi pour déposer plainte... Y a-t-il une hiérarchie dans les délits, un vol de sac à main vaut plus que le vol d'un scooter, mais moins qu'un coup de pieds dans les tibias, par exemple? Faut-il voir une forme de banalisation et de tolérance tacite envers des délits peut-être de plus en plus nombreux?

Autre fait: le 29 août, à la rue des Alpes, une voisine me dit : quand reverrons-nous passer la balayeuse à la rue des Alpes? Voilà bien deux mois et demi que nous ne

l'avons pas vue? Faut-il attendre l'orage pour évacuer les détritux au caniveau? Quant au cantonnier si précieux qui peut, lui, balayer entre les voitures et sou les haies, c'est probablement une espèce en voie de disparition." Entre-temps, la balayeuse est passée.

Quant au feuilleton de la téléphonie mobile, le Tribunal fédéral a rejeté la plainte de la commune de Günsberg (SO), mais il rappelle que cantons et communes peuvent réglementer les implantations "pour autant que les intérêts publics soient préservés". La municipalité de Lausanne a refusé l'implantation d'une antenne Sunrise à Verschez-les-Blanc, une pétition avait été adressée à la Municipalité, qui dit "nous attendons toujours la sortie d'un nouveau rapport fédéral sur les risques que peuvent réellement comporter ces installations pour la santé de l'être humain". Sunrise dit: "De mémoire d'opérateur, jamais implantation n'avait suscité autant d'émotion." De nouvelles enquêtes pour l'implantation d'antennes de téléphonie mobiles sont en cours à Renens, avec un regroupement d'antennes entre les opérateurs Télé2 et Orange. Si Télé2 s'installe à Renens, c'est le 4<sup>ème</sup> opérateur... on aura encore beaucoup de mises à l'enquête!

**Christine Sartoretti** (Arc en ciel) prie les membres de la commission de gestion de la rejoindre à la fin de la séance pour fixer le calendrier.

**M. Olivier Golaz, Municipal**, répond à M. Desarzens qu'il n'y a aucune hiérarchie pour le dépôt des plaintes. "Je suis navré de ce qui s'est passé. Evidemment, la police ne fait pas toujours juste. Quelques fois, elle fait juste, M. Desarzens se rappelle que lors de son exposition qui a eu lieu au Silo une dame qui était sur la Place de la Gare cherchait son chemin, elle ne savait pas où se trouvait le Silo, et les agents de la police de Renens l'ont amenée directement sur place..."

**Mme Simone Szenyan** voudrait rencontrer les membres de la commission du postulat sur la mobilité douce, après la séance.

**M. Ali Korkmaz** invite à la journée organisée par la CISE, à la Place du Marché, samedi 8 septembre de 10 h. à 16 h.

Le Président remercie chacun pour son travail et donne rendez-vous au jeudi 4 octobre 2007 à 20 h 15 à la Salle de Spectacles. La séance est levée à 22 45.

Le Président :

La Secrétaire :

Jacques Berthoud

Suzanne Sisto-Zoller